L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 8 JUIN 1884.

Un livre curieux.

M. Rothan, l'ancien ministre plénipotentiaire qui a publié ces années dernières des livres si révélateurs sur l'affaire du Luxembourg et les préliminaires de la guerre de 1870, vient d'achever un nouvel ouvrage, intitulé *l'Allemagne*, qui répand les plus vives lumières sur les événements de l'année terrible et qui est appelée, croyons-nous, à faire une vraie sensation.

Ce livre ne paraîtra que vers la fin de la semaine prochaine, mais nous sommes en mesure d'en indiquer aujourd'hui les parties principales et les révélations les plus curieuses. M. Rothan l'a écrit avec les dépêches confidentielles qu'il adressa à cette époque au gouvernement de la Défense nationale et aussi d'après le souvenir de ses conversations d'alors avec le maréchal Lebœuf et M. Emile Ollivier.

M. Rothan est sévère pour le personnel diplomatique des derniers temps de l'Empire et en particulier pour le duc de Gramont, dont l'inféodation et l'insuffisance lui paraissent avoir été la cause principale de nos fautes. Mais M. Rothan a le droit de juger ainsi l'incapacité d'un chef qu'il avait de longue date averti et qui n'avait tenu compte ni des renseignements les plus précis ni des adjurations les plus pressantes.

M. Rothan, on peut le dire à son honneur, est de tous nos diplomates d'alors celui qui a vu le plus clair dans le jeu de M. de Bismarck; et le chancelier, quand il n'était encore que simple ministre de Prusse à Francfort, se sentant si bien deviné dès le moment par son collègue de France qu'il en était gêné, et se plaignant dans sa correspondance d'être pénétré par ce surveillant incommode.

Le fait est consigné dans la correspondance diplomatique du chancelier, publiée l'année dernière, et il constitue le meilleur éloge qui puisse être fait de notre ancien ministre plénipotentiaire.

M. Rothan, accrédité auprès de sept Etats de la Confédération germanique, se trouvait à Hamburg à la ville de la déclaration de guerre, et c'est de là qu'avec sa profonde connaissance de l'Allemagne il adressa au gouvernement impérial des informations d'une précision étonnante sur le véritable état des esprits et des choses. Il affirme que l'armée française n'était pas prête; qu'elle nous devancera certainement; et il termina par ces paroles trustrumpt prophétiques : "Il est tout pas sous le dissimulé, et la fortune des armes nous était contraire, nos provinces de l'Est seraient perdues; elles seraient par droit de conquête annexées à l'empire d'Allemagne."

On ne l'écouta pas plus que d'autres, et, désespéré, il prit ses passeports le 19 juillet pour accourir à Paris. Ecoutez-le, traçant avec impartialité le tableau saisissant que ses yeux rencontrèrent aux Tuileries et au ministère des affaires étrangères :

"Je laissais l'Allemagne tout entière soulevée, courant aux armes, grave, solennelle, but unique, comprenant qu'il s'agissait d'une lutte suprême, prête à tout ses sacrifices. A Paris, je ne vis que des esprits agités, des scènes tumultueuses, des bandes avinées, se livrant à des démonstrations patriotiques. Le contraste était saisissant.

"Il me semblait que le gouvernement devait être impuissant à contenir avec ses agents secrètes en Allemagne, de connaître leurs dernières impressions. Je me trompais. Le ministère avait d'autres préoccupations, et l'Europe lui importait peu à la capitale, occupée par les soucis ne donnant pas d'audiences. Je ne vis dans les salons d'attente du 2 Juillet, que quelques officiers d'ordonnance, inconsciens, demi-vrés. Ils jouaient leur carrière, tandis que le souverain, opposé à la guerre, obéissait au fatalisme, cédait aux sombres prévisions qui, sou de jours après, se réfléchissent dans sa mélancolique proclamation.

"Le duc de Gramont m'a reçu le soir, que le surlendemain, le 23 juillet. Je le trouvai rupeine dans ses allures, hantais dans ses appréciations. Il niegait à la vérité que nos armées fussent battues, et, au moment, le dernier mot de sa science diplomatique. Il voyait la Prusse Saxonne, implorant la paix, et l'Europe inquiet veillée, sollicitant nos bonnes grâces, si bien qu'il dédaignait les alliances. "Nous aurons après nos victoires, me disait-il, plus d'alliées que nous n'en voudrons." Il entendait avoir ses coudées franches au moment de la paix. Il se était à se féliciter de l'évolution de la Bavière et du Wurtemberg. Vous avez tort de croire, disait-il à M. de Saint-Vallier, que nous soulevâmes neutralité des royaumes du Nord; nous n'en voulons pas; elle gênerait nos opérations militaires; j'aura fait les plaisirs du Palatinat pour développer nos armées."

On croit rêver en lisant des choses pareilles, et si elles n'étaient pas corroborées par d'autres révélations non moins

Rebuté du côté de notre incapable diplomatie, M. Rothan, dont le clairvoyant patriotisme sentait croître ses alarmes d'heure en heure, se retourna du côté du ministère de la guerre, et il porta ses impressions et ses renseignements au maréchal Lebœuf.

Il fant ici laisser de nouveau la parole au narrateur :

"Que avez vous, me demanda le maréchal, de l'armée allemande et de sa mobilisation? Il y a trois jours, répondis-je, lorsque je quittai Hamburg, il paraissait certain que, le 25 juillet toutes les réserves d'infanterie, le 27 toutes les réserves de cavalerie, seraient rejoint leur corps, et que le 2 août au plus tard, l'armée de Prusse à Paris, le bern Werther, a annoncé le fonte, au traversant la gare de Hanovre, qu'il était à même d'affirmer que l'Allemagne avait une forte avance et qu'elle surprendrait l'armée française en pleine formation.

Les traits du maréchal se contractèrent, il pâlit, s'agita nerveusement; les questions qu'il m'adressa étaient décousues, elles dénotaient un trouble profond. Il a mêlait revéillé au cœur comme un coup d'une nouvelle imprévue, décisive pour sa fortune. Il ne pouvait croire à une mobilisation aussi rapide des forces annoncées

Peu de jours après, M. Rothan eut un long entretien avec M. Emile Ollivier dans les jardins du ministère de la justice.

"La confiance de M. Emile Ollivier, dit-il, dans le succès de nos armées était absolue : il avait une foi ardente dans les assurances que lui donnait le maréchal Lebœuf, qui, lui même, croyait aux alliances promises par le duc de Gramont."

Ainsi, ils se trompaient tous les uns les autres, en se fiant chacun aux illusions colossales de son voisin!

Cependant, M. Emile Ollivier se montra frappé des réflexions de son interlocuteur, et lui demanda de les développer dans un mémoire; mais, peu de jours après, le ministre au cœur léger était emporté par la tourmente.

M. Rothan eut occasion de le revoir l'année suivante à Montcalleri, près Turin, où il s'était retiré après le 4 Septembre, et là, M. Emile Ollivier accusa le duc de Gramont.

"Lorsqu'arriva, me dit-il, le désistement du prince de Hohenzollern, j'étais devant mon bureau, occupé à rédiger la déclaration annoncée dans le conseil, et dont je devais donner le ton à la Chambre. J'étais heureux d'avoir conjuré un soudit qui, un instant, avait paru menaçant le que le duc de Gramont avait dans mon sabinet profondément sens. Il tenait en main des documents, et, entre autres, la dépêche télégraphique que M. de Bismarck avait expédiée à ses agents pour les informer que le roi, après avoir été insulté par notre ambassadeur, avait refusé de le recevoir.

"C'est un souffet, disait-il, que la Prusse applique sur la joue de la France, le déposerai son parlementaire, plutôt que de supporter un pareil outrage." Je voulais la paix, je la poursuivais ardemment, sans relâche, j'avais réussi à faire prévaloir la conciliation, d'accord avec l'empereur, qui combattait de toute son autorité les résolutions extrêmes, et je me trouvais subitement sous le coup d'une provocation, en face de la guerre.

M. Emile Ollivier n'a rien ajouté à ces confidences, mais dans des entretiens qu'il a eus depuis et dont l'écho m'est revenu, il a été plus explicite. Il a reconnu qu'on reçu de la dépêche que M. de Bismarck avait adressée à ses agents et fait reproduire par le lendemain le conseil fut convoqué sans délai et si hâtivement que deux ministres ne purent être avertis, en temps utile, par les lettres de convocation.

Les débats s'engagèrent au sitôt; le duc de Gramont soumit au conseil les documents, et sur les instances du maréchal Lebœuf, on arrêta la convocation immédiate des réserves.

C'était fini! Tout espoir était désormais enlevé à la paix!

On dit que M. Emile Ollivier prépare un volume qui sera la justification de sa politique. Il faut attendre ce plaidoyer *pro domo sua* pour fixer la responsabilité en pine ample connaissance de cause et pour savoir quelle part a pu avoir l'impératrice dans les funestes résolutions d'alors. M. Rothan laisse assez entendre, dans son curieux et douloureux travail, que l'influence de la souveraine n'est secrètement exercée dans le sens de la guerre. Hélas! si le fait est vrai, elle en a été la première bien terriblement punie!

(*Le Figaro.*)

Moyenne est en visite avec Mlle Chiffon.

Une vieille amie s'informe des progrès de l'enfant.

—Comment!.... Elle récite des fables!..... Oh! ma mignonne, voulez-vous m'en dire une?

Hésitation du bébé qui finit par répondre :

—J'en sais qu'une; et, si je la dienis, je la saurais plus. J'aime mieux la garder pour une autre occasion.

Betsy—Papa, est-ce que la cérémonie du mariage des quakeresses est la même que la nôtre?

—Non, mon enfant; elle est bien différente.

—Dans quel sens?

—Dans la forme; le texte, par exemple.

—Mais, en général, c'est la même chose, n'est-ce pas?

—Nullement, car c'est là, au fond, que gît la grande différence. Une mariée quakeresse *se promet pas obéissance*, mais elle obéit; tandis qu'une mariée mondaine promet obéissance, et elle n'obéit pas.

Le *Mississippi*, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 7 juin :

Cette année, le mois de juin n'est guère meilleur que les autres; il vente, il pleut chaque jour, et les planteurs, ennuyés autant qu'inquiets, voient croître l'herbe sur les sillons de cannes sans pouvoir la tracasser. Aussi, en général, les champs ne sont pas propres et la charrue ne fait pas de progrès.

—Marié, à la résidence de M. J. E. Leblanc, Sr., à St. Jacques, le 28 mai, par le Rév. P. François Renaudier, M. Auguste Rantz, de St. Jean-Baptiste, à Mlle Marie Leblan, de St. Jacques.

Nos meilleurs souhaits accompagnent cet heureux couple pendant son séjour sur cette terre.

—Jeudi matin, pendant que les jurés se rendaient à la cour, un esquif parti de la rive gauche avec sept passagers, 5 bons hommes de couleur, a chaviré à une courte distance du rivage. Il faisait un fort vent et le fleuve était agité. C'est en franchissant les limites du grand remous, à l'endroit où l'eau est le plus agitée, que l'embarcation a renversé. Trois hommes ont été noyés: Joseph Metcalf, Denis Weston et Tom Bayliss; quatre autres: Alphonse et Norbert Williams, Morris Cook et Wm Smith, ainsi que le batelier, ont été sauvés. Des deux rives du fleuve, un grand nombre de personnes, témoins du naufrage, s'agitèrent, immédiatement, afin de trouver une embarcation qui pût permettre d'arriver aux infortunés que le fleuve furieux menaçait d'engloutir. C'est alors que l'on vit, tout à coup, ramant à toute vitesse vers les naufragés, un frêle esquif monté par deux vaillants coureurs: Célestin Nickner et Numa Rixner. Ces deux braves citoyens, au péril de leur vie, abordèrent le bateau-ferry auquel se cramponnaient les survivants, et, grâce à leur courage, —(que notre juri de police devait récompenser, au nom de notre population)— grâce à leur grand acte de charité, les malheureux que la mort avait épargnés furent, quelques instants après, recueillis et reconfortés par quelques bonnes âmes de la rive gauche.

—Vendredi dernier, MM. Gustave Clément et John Ory et un homme de couleur bûchaient dans une cypraire voisine de la brevasse de Bonnet Carré et vers midi ils allèrent se reposer sous un arbre. Pendant qu'ils y étaient, l'arbre tomba et M. Clément fut sérieusement blessé: le docteur Donaldson, appelé aussitôt, constata une luxation et une fracture à la hanche gauche, et en outre plusieurs contusions. M. Ory a reçu aussi quelques contusions sans gravité, et l'homme de couleur n'a eu aucun mal.

Firmin Javele, dans l'*Etoiement* de Paris :

M. Cumberland, le devin, expliqué lui-même, dans une lettre adressée au *Gaulois*, le caractère de son expérience, où il n'y a rien de surnaturel, comme vous en doutez :

"Elles sont simplement la résultante d'une puissance exceptionnelle de perception dont je suis doué, et qui me permet de saisir les impressions qu'un "sujet" quelconque me communique par l'action du système physique,—le seul moyen de transmission possible pendant qu'on subit l'influence d'une attention concentrée.

"Vous me demandez pourquoi je ne réussis pas toujours? La réponse est très facile. Les "sujets" diffèrent matériellement. D'aucuns possèdent ad degré voulu la force de concentration mentale, tandis que d'autres n'y parvient arriver. Avec les premiers, pourvu qu'ils soient de bonne foi—le succès est matériellement certain; avec les autres on peut souvent échouer."

Par exemple, ajoute M. Cumberland, les diplomates ne brillent pas précisément par leur "honnêteté physiologique"; c'est, du moins, ce que l'expérience m'a démontré.

"Vous désirez savoir si le premier venu peut "lire dans la pensée." Pourquoi pas? Je ne suis pas organisé d'une façon autre que le reste des hommes. Il n'y a dans ma personnalité rien de surnaturel et je n'ai pas à remplir ici-bas une mission spéciale ne relevant pas des lois de la nature.

"Il est vrai que certaines gens, qui ont un faible pour le surnaturel, voudraient m'attribuer ce rôle, parce qu'ils désirent ardemment me le voir remplir. Toutefois, je me connais mieux que personne, et je tiens à rester ce que je suis. Je n'entends pas me poser en Cagliostro.

"Nombre de gens possédant une force de perception exceptionnelle sont devenus de bons élèves."

Ici, une légère contradiction : après avoir parlé de sa "puissance exceptionnelle de perception", le devin ajoute, pour autre que le réalise de nombreux. La vérité serait ceci : que pour lire dans la pensée, il faut être doué d'une force de perception exceptionnelle.

On a demandé à M. Stuart Cumberland à quoi pouvaient servir ces expériences. Il répond :

"Plus nous réussirons à démontrer l'influence souveraine de l'esprit sur le corps, plus la science nous sera redevable. En effet, ce genre d'expérience est d'une valeur inappréciable pour la physiologie. Le corps est comme qui dirait le "compteur" de l'esprit.

"Tant qu'il se trouve sous l'influence d'une attention concentrée, le corps subit la domination de l'esprit à tel point que c'est lui qui pense ou plutôt s'exprime en même temps que l'esprit. Songez à tous les avantages que pourraient tirer de cette science le juge, l'avocat, le jurés.

"Pourquoi donc ne pas cultiver ce don naturel de la perception? Du moment que le système physique exprime si nettement ce qui se passe dans l'esprit, pourquoi ne pas tirer le meilleur parti de ce moyen de perception, en interprétant, de la façon que j'ai indiquée la pensée constante qui domine le cerveau d'un individu à un moment donné?

"Sans doute, on n'arrivera jamais, je le croit, à lire une pensée abstraite, mais seulement les pensées d'ordre absolument matériel. Mais cela suffirait déjà pour rendre d'indiscutables services, à la condition toutefois qu'on procédât convenablement.

"Dans tous les cas, les expériences intéressant au même degré les hommes du monde, les gens de lettres et les savants qui,—soit dans leurs affaires, soit sur tout autre terrain,—trouveraient un avantage considérable à recourir à ma puissance de perception mentale."

Nous extrayons, d'une correspondance du *Temps*, les intéressants détails qui suivent, sur les services rendus au corps expéditionnaire français par le télégraphe optique :

"A peine arrivé au campement, le lieutenant Saillard, chef du service optique, cherche un emplacement convenable pour son appareil. C'est un jeune officier de turcos qui a cette précieuse qualité d'être passionné de la spécialité dont il est chargé; il vient du Sud algérien, où, pendant deux ans, il a travaillé et réussi à mettre en relations les postes dispersés à de grandes distances, dans les oasis du Sahara.

"Son appareil est d'une simplicité merveilleuse : une lampe à pétrole avec un réflecteur puissant, pour produire un rayon lumineux d'une grande portée; une plaque de cuivre munie à la main, avec un mouvement de déclic qui la fait passer devant le rayon, de sorte qu'il y a des interruptions de lumière et d'ombre dont les combinaisons forment les lettres; une longue-vue pour observer le rayon lumineux du point avec lequel on communique, et voilà une télégraphie qui, sans électricité, sans fils, sans poteaux, sans dépenses, en quelques minutes, peut être en état de transmettre huit cents mots à l'heure à cent cinquante kilomètres de distance.

"Cette merveille est peu connue encore du public et d'un emploi récent dans notre armée; elle a rendu de grands services au Tonkin, où la télégraphie électrique, laissée entre les mains d'un homme inexpable, n'est pas sortie, aujourd'hui, encore de la période d'installation..., et semble n'en devoir sortir jamais. Grâce à l'optique, nos garnisons sont reliées entre elles et nos colonnes peuvent combiner leurs mouvements.

"Le lieutenant Saillard s'était mis en communication avec Hanoï. Ce soir, en soudant l'horizon devant nous, avec sa longue vue, il a découvert le poste optique du général Négrier, et a pu transmettre, amusités, au quartier général, des renseignements sur la situation et la marche de sa colonne."

Un nouveau journal de voyages, "La France Touriste," reproduit la touchante légende suivante :

"En 1348, Caen était décimé par la peste noire. Les habitants désolés crurent que le fléau s'était abattu sur la ville, parce que des malfaiteurs avaient enlevé le coq de l'église Saint-Pierre. On résolut d'en installer un nouveau.

Un pauvre marin, condamné à mort pour avoir volé un pain, fut chargé de grimper à la flèche et de pousser le coq qui devait éloigner l'épidémie. Le cortège était arrivé au pied du clocher, quand un enfant de douze ans, le fils du condamné, perça la foule, s'empara du coq, grimpa à la flèche, le posa et le fit tourner dans tous les sens. D'immenses acclamations accueillirent cet acte de dévouement, le condamné fut gracié, et le fléau cessa immédiatement ses ravages.

Retour des courses de Chantilly :

—Et ces "Macaron" qui lâche juste au bon moment.

—Au premier tour il était quatrième. Que voulez-vous qu'il fît contre trois?

—Qu'il courût!

SPECTACLES BALS, &c

PAVILLON FARANTA,
Coin des rues Bourbon et Orléans.

Le prix d'admission est de 10 cents au lieu de celui des chars.

Nouvelles Figures. Nouvelles Figures.

Et la plus belle comédie qui ait jamais été représentée à la Nouvelle-Orléans.

CASEY, THE PIPER.

Engagement Extraordinaire de la Première Danseuse, Mlle Watson, aussi la charmante Mlle Robinson, à ajouter avec notre troupe d'acrobates.

(Le plus grand théâtre à dix sous de la ville.)

Enfants—Le merveil leux Lion- (e Me) paraî à toutes les matinées.

PAVILLON FARANTA.
Coin des rues Bourbon et Orléans.
Engagement Extraordinaire du Rossignol Espagnole
SIGNORA DUPUY.

Cette dame chante en Espagnol, elle possède une voix d'une étendue extraordinaire, et elle est en effet la Prima Donna d'Espagne.

N'oubliez pas de venir l'entendre.

DEMANDES.

DEUX jeunes gens parlant anglais, désirent rencontrer dans une petite famille où on ne parle que français—ou un professeur—une dame préférée. S'adresser aux initiales A. B., Bureau de l'ABEILLE. 8 juin—2f.

UN Français âgé de 50 ans, habitant la Nouvelle-Orléans depuis 23 ans, désire trouver une place comme watchman privé ou pour garder une maison de famille. Les meilleures recommandations seront fournies. S'adresser à Mme Vve Grosez, No 54 rue Bourbon, entre Bienville et Conti. 7mai—2f

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes :

1. Une loi pour amender la loi No 98 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessment des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés assessées comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro tanto de la dette flottante de la Nlle-Orléans.

6 juin—au 10 juil

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter à nouveau la 43e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dûdit témoignage au témoignage prétendu par un plaignant dans l'affaire, et pour fixer les dépens ainsi que l'enregistrement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des doseiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, et spécialement à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—5fen 30j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée générale de 1884, il sera présenté donnant permission à Kramer & Hermes de percher le Etat comme subrogée de F. J. McGuirk, terminé pour avoir pétat la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lan.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 18-4.

18 mai—5fen 30j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à ouverture, au gré du porteur des bons à prime en coupons et bons payables avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné qu'un amendement à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, laquelle, à sa prochaine session, pour le vote de la loi suivante :

1. Qui fixant les salaires des députés du sheriff criminal de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du sheriff criminal et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2. Loi fixant les salaires du greffier aux mises et des autres officiels greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3. Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6fen 30j.

Cet avis est donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour de services par lui rendus à la cour criminelle de District en 1871-72 et 73.

J. U. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à pourvoir les cours judiciaires pour leurs services professionnels rendus, ou pour leur service d'exécution en paiement des dits services, sur pleine exécution ou plus, pour 944,000.

HORNOR & BENEDICT,
en liquidation.

28 avril—4 fen 30j

Bandages Herniaires, Brettelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

158 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

22avril 84—1 an

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS ADRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de planes, Nappes et Serviettes de damas.

Mouse quaires de bablant, toutes larguers.

Beaux DAS SOIE pour dames, couleurs assorties

BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous de leur valeur.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CROWER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars- 3m

Grande Réduction de Prix.

LE magnifique s'amer français Marseille et de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Havre vers le 20 juillet. Le navire est sous les ordres du sympathique et connu dans notre port et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à visiter notre voyage en Europe ne sauraient trouver de plus favorable occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CIE.,

Avril—3m 173 Commune.

BODLEY BROTHERS

Fabricants-Général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT assortiment le plus complet de wagons à quatre chambres à coucher à 2 et 4 mulets, charrettes à canne à 2 et 4 mulets, charrettes à bagages, charrettes pour Ferme, charrettes à rix, petites charrettes de toutes dimensions, rabattes, brouettes, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos essieux à boîtes à huile à la Russe; extra destinés à nos charrettes et wagons, les seuls sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., après des matériaux supérieurs et par des très habiles ouvriers. Nos prix sont les plus bas, ne craignons annonce comme ressé et répondons aux plus fortes demandes.

19mai—1an

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction du célèbre Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves pensionnaires.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand à l'un et à l'autre.

17 hect—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des vices précédents. Maladies chroniques rebelles avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs dans les reins, les douleurs du dos, les douleurs d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétablissement de l'être tout par un simple mécanisme, sans drogues. Les maladies de femmes et irrégularités de jeunes gens guéries promptement. Le Fameux Spécifique Etoile du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

nov—3f— 1an

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction du célèbre Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves pensionnaires.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand à l'un et à l'autre.

17 hect—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des vices précédents. Maladies chroniques rebelles avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs dans les reins, les douleurs du dos, les douleurs d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétablissement de l'être tout par un simple mécanisme, sans drogues. Les maladies de femmes et irrégularités de jeunes gens guéries promptement. Le Fameux Spécifique Etoile du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

nov—3f— 1an

L.S.L.

Prenez AVIS !

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—FOUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, TDU,

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

L'Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Mens Express) Frais d'express sur toutes les commandes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats-poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

CONFECTIONNES

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1er juin 1884, tout mon stock à des prix très réduits.

1er juin—

Brisuetterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des cabanes sur le Bayou. Adresser les commandes au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Mens Express) Frais d'express sur toutes les commandes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il facilitera les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à louer à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,

104 E. Third street,

Presley Brook, St-Paul, Minn.

1er—6m.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE CONSTABLE.

E. Wood Perry vs J. J. Sullivan.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 5977—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 92 rue Bolivar, VENDREDI le 13 juin 1884, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir :

Un lot de terre avec une maison, etc., selon un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,

8 juin—3,8,13 Constable.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui augmente de valeur dans le Six-ième District, sur la rue Toledano, entre Annonciation et Chippewa.—Succession de Catherine Burns, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 11,949.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. R. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 juin 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Première District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Toledano, Claiborne, Delord et Calliope, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 2 pouces et 2 lignes, bornant sur le côté droit vers la rue Baronne par une allée de 3 pieds 7 pouces de largeur, en commun avec la propriété de Mme Eugénie Fabre, et de même une distance de 47 1/2 pieds de la ligne parallèle, laquelle, ainsi qu'il est dit plus haut, le terrain fait face à la rue Calliope.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, au gré de l'acquéreur. La portion du crédit doit être garantie par billets hypothécaires et privilège et ligne de vendeur sur la propriété vendue et portant intérêts à raison de 8 pour cent par an de la date du jour qu'ils prennent final. L'acte contiendra toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent d'hommes et de 10 pour cent de plus en cas de forcer la collection, le police d'assurance sera transférée.

Acte de vente parde ant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

2e Loi fixant les salaires du greffier aux mises et des autres officiels greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3e Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6fen 30j.

Cet avis est donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour des services par lui rendus à la cour criminelle de District en 1871-72 et 73.

J. U. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à pourvoir les cours judiciaires pour leurs services professionnels rendus, ou pour leur service d'exécution en paiement des dits services, sur pleine exécution ou plus, pour 944,000.

HORNOR & BENEDICT,
en liquidation.

28 avril—4 fen 30j

Bandages Herniaires, Brettelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

158 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

22avril 84—1 an

VENTE DE B